

**Bureau du Conseil d'administration
Réunion du 26 février 2026**

Délibération n° 5/ 2026

**Établissement Parc national de Port-Cros
Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**

**Concessions de logement
par nécessité absolue de service**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de l'environnement,
Vu la présentation en Bureau du Conseil d'administration du 26 février 2026,
Vu les besoins de l'établissement,

En application du Code général de la propriété des personnes publiques, les agents du Parc national de Port-Cros – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles peuvent, s'ils remplissent les obligations attenantes, bénéficier d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration donne son accord pour que cette concession puisse être octroyée aux agents figurant sur la liste jointe à la présente délibération.

La présidente,

Isabelle MONFORT



PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES

LOCAUX D'HABITATION
CONCESSIONS PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU 1^{ER} JANVIER 2026

DESIGNATION DES LOCAUX	OCCUPANT	CONCESSION	SERVICE*	EMPLOI
HYERES - ILE DE PORQUEROLLES				
LA PEPINIERE N° 1	F4	BOTTAU Christian	PNPC	Chef du pôle domaine
LA PEPINIERE N° 2	F2	MAXIME Laurent	PNPC	Chef de secteur
VILLA N° 1	F4	OBADIA Céline	PNPC	Garde monitrice
VILLA N° 2	F4	BAUDIN Étienne	PNPC	Garde moniteur
VILLA N° 3-4	F3	HAUC Laura	PNPC	Garde monitrice
VILLA N° 9	F4	FOURNIAL Peggy	PNPC	Garde monitrice
VILLA N° 10	F4	RAMEL Ludovic	PNPC	Entretien domaine
VILLA N° 11	F4	RIFLET François	PNPC	Garde moniteur
LA CROIX VALMER - CAP LARDIER**				
MAISON DU CAP LARDIER	F4	CASTERAN Camille	PNPC	Chef de secteur

* PNPC : Parc national de Port-Cros – CBNMed : Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

** PNPC gestionnaire par convention avec la commune de La Croix Valmer et le Conservatoire du Littoral